

## AVENANT AU CONTRAT DE RESERVATION

### « Offre commerciale Frais de notaire offerts

Programme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP - Ville : \_\_\_\_\_

Nom réservataire 1 : \_\_\_\_\_

Nom réservataire 2: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

CP – Ville : \_\_\_\_\_

CP – Ville : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Le(s) RESERVATAIRE(s) bénéficieront sur le logement réservé de l'offre commerciale suivante « Frais de notaire offerts » dans les conditions ci-après :**

### **Offre 1 – Prise en charge des frais de notaire**

A l'occasion de la régularisation, par acte authentique, de la vente consentie au(x) RESERVATAIRE(s) susnommé(s), BOUYGUES IMMOBILIER s'engage à prendre en charge les frais de notaire ci-après limitativement énumérés : taxe de publicité foncière, salaire du conservateur des Hypothèques et émoluments de vente du ou des notaires.

Le RESERVATAIRE soussigné reconnaît expressément qu'il devra supporter le coût financier des autres perceptions accessoires à la mutation (frais de procuration, frais d'acte de prêt, frais liés à l'emprunt, frais d'hypothèque, de caution ou de privilège de prêteur de deniers, ou tous autres frais de garantie liés au financement de l'acquisition, ou provision pour frais de bornage et constitution de cahier des charges, fond de roulement, ...)

L'offre n'est pas cumulable avec les autres offres Bouygues Immobilier en cours.

Le(s) RESERVATAIRE(S) reconnaît(ssent) expressément que la présente offre commerciale est valable à la condition que le(s) RESERVATAIRE(S) régularise(nt) l'acte authentique de vente dans les 120 jours suivants la signature du présent contrat de réservation et dans les délais stipulés aux Conditions Particulières - article 8 - Date prévisionnelle de la signature de l'acte de vente.

**A défaut, le(s) RESERVATAIRE(S) ne pourront plus bénéficier de l'offre** : les frais de notaire seront alors intégralement à la charge du (des) RESERVATAIRE(S).

Il est convenu entre les parties que les dispositions du présent avenant prévalent sur les dispositions générales du contrat de réservation lorsqu'elles leur sont contraires.

Fait le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/2021

A : \_\_\_\_\_

Nombre d'exemplaires : \_\_\_\_

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

LE RÉSERVANT	LE RÉSERVATAIRE 1
	LE RESERVATAIRE 2